

<http://ugtg.org/spip.php?article1913>



Informations de la CSTM sur le combat des marins pêcheurs de martinique

- Actualité -



Date de mise en ligne vendredi 4 janvier 2013

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Dimanche 30 décembre, après l'échec de la négociation du samedi 29 décembre à la préfecture, le gouvernement français ayant concédé l'aumône de 1 million d'euros sur les 5 millions d'aide d'extrême urgence que réclamait l'intersyndicale des marins pêcheurs, les élus ont pris l'initiative purement martiniquaise d'une réunion qui a vu la participation de tous les parlementaires de Martinique, de tous bords politiques donc.

L'ensemble de ces élus a adressé un courrier au 1er ministre via notamment Victorin LUREL pour que le gouvernement prenne la mesure de la gravité de la situation qu'il sous estimait sans aucun doute.

Au soir de cette journée de rencontre de l'intersyndicale marins pêcheurs - élus martiniquais, les négociations ont repris avec la préfecture, et un accord a été signé à minuit 30 au terme duquel le gouvernement doublait sa participation initiale (2 millions Euros), les collectivités martiniquaises abondant cette somme de 1.5 millions Euros.

Une rencontre est par ailleurs prévue mi janvier avec le gouvernement pour la mise sur pied d'un plan pêche pour la Martinique.

La situation est gravissime dans ce secteur, l'Union Européenne ayant prévu de faire passer le nombre des marins pêcheurs de Martinique de 1200 à 200.

L'accord signé est bien entendu un compromis, le SAPEM considérant pour sa part que c'était à l'Etat d'assumer la totalité de cette aide d'urgence, puisque c'est lui qui a accordé la dérogation aux planteurs de banane pour l'usage du chlordécone, et non aux impôts des martiniquais, tous victimes. Il considère aussi que le complément de 1.5 million Euros devrait être obtenu lors de la rencontre de mi janvier avec le gouvernement pour aboutir aux 5 millionsEuros initialement réclamés.

L'envoi par l'ATPC du tract de la CSTM intitulé " Pourquoi l'assignation de Bertrand CAMBUSY" , traduit par ses soins en anglais, a abouti pour l'heure à la transmission à la CSTM de messages de solidarité d'Ayiti, et d'un message en anglais de Sainte Lucie.

Concernant ce que la presse a appelé le feuillet judiciaire de l'affaire CAMBUSY- ASSAUPAMAR- Chambre de commerce de la Martinique, la stratégie fort intelligente adoptée par CAMBUSY et son avocat a abouti à des renvois successifs rendant impossible l'expulsion du port, et a permis le maintien de la mobilisation inédite des marins pêcheurs sur le port jusqu'à la signature du protocole d'accord du 31 décembre 0h30, après laquelle le port a été bien entendu libéré.

La chambre de commerce et le MEDEF ont relancé leur offensive pour la "sanctuarisation du port" c'est à dire la limitation du droit de grève sur le port .

Une audience a cependant eu lieu lundi 31 décembre au matin après la signature du protocole d'accord et la libération du port, et le verdict est prévu pour demain vendredi 4 décembre sans précision d'heure.

Jacqueline Petitot membre de la commission communication de la CSTM.